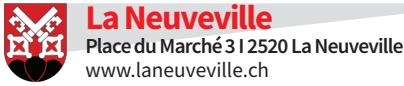


Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville



Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Avis de construction

Requérants : Bonne semaine SA et M. Michael Cowhie, par M. Marc Lenggenhager, Joran 7, 2000 Neuchâtel.

Emplacement : parcelle N° 309, au lieu-dit : « Place de la Liberté 1 », commune de La Neuveville.

Projet : rénovation d'un appartement au 4ème étage comprenant le réfection com-plète de la cuisine et de la salle de bain, l'assainissement des revêtements de sols et des murs.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : plan de quartier «Vieille Ville».

Recensement arch. : objet C, digne de protection, protégé par ACE du 13.06.1990, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 avril 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 20 mars 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : Leuenberger Bertrand et Farine Françoise, chemin des Prés-Guëtins 72, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : N. Marti SA, Place de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 897, chemin des Prés-Guëtins 72, 2520 La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Zone protégée : Plan d'alignement secteur Est

Constructions et dimensions : Selon plans déposés
Projet : Remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, **soit du 20 mars 2026 au 20 avril 2026**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 20 mars 2026

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : PVE Investment Sàrl, Schindellegistrasse 18, 8808 Pfäffikon

Auteur du projet : Sella Design AG, Dorfstrasse 73, 3073 Muri bei Bern

Emplacement : Parcelle 456, rue Montagu 14, 2520 La Neuveville

Zone : Zone d'habitation 2 étages

Objet protégé : Digne de protection

Objet C

Zone protégée : Plan d'alignement secteur Ouest

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Rafraîchissement et remise en peinture de la façade Nord

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, **soit du 27 mars 2026 au 27 avril 2026**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 27 mars 2026

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Benjamin et Arielle Andrey, chemin des Chavannes 25, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : MeuterBau GmbH, Dorfstrasse 25a, 3234 Vinelz

Emplacement : Parcelle 3096, chemin de Chavannes 25, 2520 La Neuveville

Zone : Zone agricole

Objet protégé : Mur protégé

Digne de protection

Objet C

Zone protégée : Zone de danger faible

Zone de protection du vignoble

Ensemble bâti E (La Neuveville, Chavanne)

Inventaire fédéral des paysages

Constructions et dimensions : Selon plans déposés
Projet : Entretien des toitures et de la façade Sud

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, **soit du 27 mars 2026 au 27 avril 2026**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 27 mars 2026

Municipalité de La Neuveville

Municipalité de La Neuveville

Agence AVS Régionale

Nous vous informons que durant la semaine du **6 avril au 10 avril 2026, nos bureaux seront fermés.**

Réouverture des bureaux le lundi 13 avril 2026 selon les horaires suivants :

Lundi : Matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 16h15

Mardi : Matin : **FERMÉ (nouvelle fermeture temporaire)** / 13h45 à 16h15

Mercredi : **FERMÉ (fermeture habituelle)**

Jeudi : Matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 17h45

Vendredi : **FERMÉ (fermeture habituelle)**

En cas d'urgence :

- AVS: Veuillez vous adresser à la caisse de compensation du canton de Berne au 031/379.79.79

- AI: Veuillez vous adresser à l'Office AI du canton de Berne au 058/219.71.11

Nous vous remercions pour votre compréhension.

L'Agence AVS Régionale

Commune Municipale de La Neuveville

Publication

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 29 mars 2026 pour se prononcer sur les objets suivants :

ÉLECTIONS CANTONALES 2026

- Élection du Conseil-exécutif du Canton de Berne

- Élection du Grand Conseil

- Élection du Conseil du Jura bernois

Le scrutin sera ouvert :

Dimanche 29 mars 2026 de 10 h. à 12 h.

Dans les locaux de l'Administration communale, Place du Marché 3, La Neuveville.

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de l'élection, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les **cartes de légitimation doivent être signées** pour que le vote soit valable.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 29 mars 2026 de 10 h. à 12 h., dans le bâtiment N° 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

Élections cantonales du 29 mars 2026

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Président : M. PRONGUÉ François

Vice-président : M. LACHAT Romain

Secrétaire : M. HARSCH Nicolas

Membres

Mesdames	Messieurs
ARNOUD Djénane	AMEZ Cyril
CHOPARD Marie Chantal	BOULET Arnaud
CONRAD Céline	GAUCHAT Alain
DEGEN Anouck	GORGERAT Nicolas
DEPOLLIER Caroline	HARTOG Gerardus
DICK Carine	MARACHLY Yazan
KUENZLER Isabelle	MILINKOVIC Srdjan
PERRUCHOUD Fabiana	PERRIN Bertrand
STERCHI Nathalie	PICCIUTO Walter
	ROLLIER Emanuel
	VISINAND Dimitri

Élections cantonales du 29 mars 2026

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Président : M. PRONGUÉ François

Vice-président: M. LACHAT Romain
 Secrétaire: M. HARSCH Nicolas
 Membres
 M^{mes} M.
 COCHET Nayda PORÉE Philippe
 LONGO-DE FALCIS Nadia
 Transport et fonctions à Chavannes (bureau accessoire):
 M. NICOLET-DIT-FELIX Christophe et M^{ME} NIEDERBERGER Ursula



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
 www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2026 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:
 LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
 VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
 La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2026, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
VE	03.04.26		Vendredi Saint
LU	06.04.26		Pâques
JE-VE	14.05.26	15.05.26	Ascension
Lundi	25.05.26		Lundi de Pentecôte
	20.07.26	31.07.26	Fermeture estivale
	21.12.26	01.01.27	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts
 Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 1^{er} trimestre 2026

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h et 12h

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h30 et 14h30

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

28 mars

L'administration communale

Avis de construction

Requérante: M^{me} Chantal Gruber, Les Neuves 1, 2516 Lamboing

Auteur du projet: Neutas Sàrl, Spismattweg 7, 3296 Arch

Propriétaire foncier: M^{me} Chantal Gruber, Lamboing

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, parcelle no 2148, Les Neuves 1, village de Lamboing

Zone: H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 20 mars au 19 avril 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 20 mars 2026

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant: M. Nils Tadorian, Vue des Alpes 30, 2515 Prêles

Auteur du projet: Helion Energy SA, Route de Lausanne 10, 1400 Yverdon-les-Bains

Propriétaire foncier: M. Nils Tadorian, Prêles

Projet: Remplacement d'un chauffage électrique par une pompe à chaleur extérieure, Vue des Alpes 30a, parcelle 2623, village de Prêles

Zone: H2

Dérogation: à l'art. 80 LR

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 20 mars au 19 avril 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 20 mars 2026

Secrétariat communal

Besoin d'information sur le parc éolien du Mont Sujet?

Une seule adresse: www.energiemontsujet.ch/



Mise à ban des champs

La Commune rappelle à la population et aux visiteurs que les champs qui sont destinés à la culture sont totalement mis à ban dès le 1^{er} avril de chaque année et ce jusqu'au 31 octobre de cette même année.

Il est donc formellement interdit de pénétrer sur ces terrains, que ce soit à pied, à cheval ou de n'importe quelle autre manière.

Les chiens et les autres animaux ne doivent pas davantage fouler des terres qui sont réservées aux seuls exploitants agricoles et à leur bétail.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Déchetteries vertes Lamboing et Prêles

Interdiction de déposer des cendres

Suite à un départ de feu à la déchetterie verte de Lamboing dû à la dépose de cendres, nous rappelons qu'il est strictement interdit de déposer des cendres dans nos déchetteries vertes.

Merci de votre compréhension.

L'administration communale

Chiens en liberté et aboiements

Nous avons constaté ces derniers temps que de nombreux chiens circulent librement dans nos villages.

Nous nous permettons donc de rappeler que, selon la loi cantonale sur les chiens:

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.
- Les chiens doivent être tenus en laisse dans les locaux ouverts au public.
- Quiconque promène un chien doit éliminer les déjections.
- En vertu des dispositions du Code des obligations, les détenteurs de chiens sont responsables du dommage causé par leurs animaux (voir l'art. 56 CO).
- Les infractions à la loi cantonale sur les chiens seront punies de l'amende.

Nous vous remercions de votre compréhension et de tenir compte de ce qui précède.

L'administration communale

Informations du Service des Constructions

Loi cantonale sur l'énergie - les changements que les propriétaires doivent connaître

La loi révisée sur l'énergie entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Elle poursuit différents objectifs: réduire la consommation énergétique, diminuer les émissions de CO₂, accroître le recours aux énergies renouvelables, réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger et renforcer la sécurité de l'approvisionnement.

Les informations suivantes sont importantes pour les propriétaires:

• Remplacement d'un chauffage

Désormais, le remplacement d'un chauffage doit toujours être annoncé. Si le nouveau chauffage est lui aussi alimenté par des énergies fossiles, des exigences supplémentaires s'appliquent aux immeubles d'habitation, aux bâtiments administratifs, aux écoles, aux commerces et aux restaurants de plus de 20 ans. Ces exigences sont considérées comme remplies si, dans l'état actuel, il est attesté que l'efficacité énergétique globale correspond à la classe D du CECB, si un certificat Minergie valable est disponible ou si l'une des douze solutions standard est mise en œuvre dans les règles de l'art.

L'annonce du remplacement du chauffage se fait via le portail eBau du canton de Berne.

• Chauffe-eau électriques

Dans les bâtiments d'habitation, les chauffe-eau électriques centralisés doivent être remplacés dans un délai de 20 ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi révisée sur l'énergie (au plus tard le 31.12.2043), sauf s'ils fonctionnent avec au moins 50 % d'électricité renouvelable autoproduite.

• Nouvelles constructions

La notion de besoin en énergie pondéré est remplacée par celle d'efficacité énergétique globale pondérée, qui tient compte de l'ensemble de la consommation énergétique d'un bâtiment. L'énergie autoproduite (électricité et/ou chaleur) peut désormais être déduite si elle est obtenue à partir de sources d'énergie renouvelables. La

valeur limite applicable aux besoins en chaleur pour le chauffage est maintenue.

Pour les nouveaux bâtiments d'une surface déterminante de construction supérieure à 300 m², une installation solaire doit désormais être mise en place. Par ailleurs, il est désormais obligatoire d'équiper les nouvelles places de stationnement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de question! Nous vous remercions de votre compréhension.

Prêles, le 20.03.2026

Secrétariat communal

Élections cantonales

Dimanche 29 mars 2026

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 29 mars au bureau de vote de 10h à 12h.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au dimanche 9h.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance**, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION:

1. **Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!**
2. **Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.**

Présidence: M^{me} Florence Jeanneret

Administration: M^{me} Christine Grandjean

Bureau de vote

Dimanche 29 mars 2026 de 09h45 à 12h00

Membres: M^{me} Valérie Martignier

M^{me} Nathalie Miazza

Suppléante: M^{me} Abigail Miche

Bureau de dépouillement

Dimanche 29 mars 2026 à 9h30

Membres: M^{me} Claudia Bärtschi

M. Roland Franssen

M. Claude-Alain Hänni

M. Giulio Caccioppoli

M^{me} Camille Miazza

M^{me} Juliane Maurer

M. Guillaume Monnerat

M^{me} Valentine Ménétrey

M^{me} Annina Meixenberger

Suppléant: M. Linus Monney

L'administration communale

Commune Mixte de Plateau de Diesse

Aux ayants droit de vote en matière communale

Convocation

à l'Assemblée communale du mardi 31 mars 2026 à 19h30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation du transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier de l'immeuble route de Diesse 2, à Lamboing (ancienne école de Lamboing)

a) Présentation du dossier

b) Approbation du transfert de l'immeuble route de Diesse 2, à Lamboing, du patrimoine administratif au patrimoine

financer pour la valeur comptable résiduelle de CHF 1.00 au 31.12.2024

2. **Approbation du transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier de l'immeuble route de Nods 2, à Diesse (ancienne école de Diesse)**

a) Présentation du dossier

b) Approbation du transfert de l'immeuble route de Nods 2, à Diesse, du patrimoine administratif au patrimoine financier pour la valeur comptable résiduelle de CHF 170'258.00 au 31.12.2024

3. **Modifications de l'art. 7 du Règlement sur le statut du personnel et les traitements du 1^{er} juillet 2014 (entrée en vigueur au 01.07.2026)**

a) Présentation des modifications

b) Approbation des modifications de l'art. 7 du règlement sur le statut du personnel et les traitements du 1^{er} juillet 2014 (entrée en vigueur au 01.07.2026)

4. **Informations sur la situation actuelle de nos relations avec la communauté scolaire**

a) Présentation de la situation

5. **Acceptation d'un crédit d'engagement d'une dépense périodique de CHF 1'063'562.85 pour le paiement, par la communauté scolaire du Plateau de Diesse, des loyers dus à la commune mixte de Plateau de Diesse**

a) Présentation du dossier

b) Approbation du crédit d'engagement d'une dépense périodique de CHF 1'063'562.55 pour le paiement, par la communauté scolaire du Plateau de Diesse, des loyers dus à la commune mixte de Plateau de Diesse

6. **Assermentations**

a) Promesses solennelles de deux membres de la Commission des aînés, M^{mes} Christine Wüthrich et Nathalie Simon-Vermot

b) Promesse solennelle d'un membre de la Commission de l'animation, M^{me} Magali Clerc

c) Promesse solennelle d'un membre de la Commission de l'urbanisme, M. Jean-François Racine

d) Promesse solennelle d'un membre de la Commission des pâturages, M. Dominique Sunier

e) Promesse solennelle de l'organe de vérification des comptes communaux de la commune mixte de Plateau de Diesse, G-Fid Consulting SA de Bienne

7. **Informations du Conseil communal**

8. **Divers et imprévus**

Informations:

Sont déposés publiquement au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 27 février au 31 mars 2026:

- Les modifications au règlement sur le statut du personnel et les traitements du 1^{er} juillet 2014.

Les autres documents se rapportant à cette assemblée sont également déposés en consultation au bureau communal pendant le même laps de temps et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale:

Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre

des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé.

Prêles, le 27 février 2026

Fermeture de l'administration et de la déchetterie

En raison des fêtes de Pâques, l'administration sera fermée et ne répondra pas au téléphone le vendredi 3.4.2026 et le lundi 6.4.2026.

La déchetterie de Diesse sera fermée le lundi 6 avril 2026.

En cas d'urgence **uniquement**, vous pouvez laisser un message au 079/380.91.29.

L'administration communale



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods

www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Stationnement du Bibliobus

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 28 mars de 9h15 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Votations/Elections du 29.03.2026

Composition des bureaux

Bureau de vote et de dépouillement

Présidence: Perrinjaquet Natacha

Membres: Sunier Viviane

Evard Chantal

Sunier Corinne

Sunier Stéphanie

Membre suppléant: Thévoz Leïla

Administration: Chauvy Marc

Fuentes Céline

Gianella Séverine

Conseil Communal

Déchets abandonnés près des moloks

Ces derniers temps, nous avons constaté une augmentation des déchets abandonnés près des moloks.

Nous rappelons que selon la réglementation en vigueur, les déchets urbains doivent être déposés dans les moloks à disposition dans le village. **Si un molok est plein ou hors service, les déchets doivent être déposés dans un autre molok et en aucun cas abandonnés sur place.**

Le Conseil communal ne souhaite pas en arriver là, mais si les incivilités persistent, il rappelle que les infractions à notre réglementation peuvent être punies d'une amende pouvant aller jusqu'à CHF 5'000.-.

Nous comptons sur le sens civique et la collaboration de chacun. Merci d'avance.

Conseil Communal

Commission d'urbanisme et des constructions – Recherche d'un membre

Le domaine de l'urbanisme et des constructions vous intéresse? Vous souhaitez participer à la vie communale en collaborant au sein de la commission des constructions?

Alors n'hésitez pas. Faites-le savoir au Conseil communal en motivant brièvement votre intérêt.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'administration communale. Les personnes intéressées enverront un courrier à administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods ou un courriel à commune@nods.ch.
Conseil Communal

Validation des élections communales du 8 mars 2026

Lors de sa dernière séance, le Conseil communal a validé le résultat de l'élection du 8 mars 2026 lors de laquelle M^{me} Anne Durrant avait été élue en tant que conseillère communale. M^{me} Durrant rejoindra donc ses collègues du Conseil communal dès la séance du 31 mars prochain. Nous nous réjouissons de cette nouvelle collaboration et souhaitons beaucoup de plaisir à M^{me} Durrant dans l'exercice de sa fonction.

Vignette obligatoire pour déchets verts

Nous vous rappelons que, chaque ménage allant déposer du gazon ou des branchages doit être au bénéfice d'une vignette. Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'administration communale (032 751 24 29 ou commune@nods.ch). Son prix est de CHF 80.- par année. Des contrôles seront effectués mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour «jouer le jeu». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous. Nous vous remercions de votre compréhension.

Conseil communal

Une information d'INFORAMA sur le frelon asiatique

Chers citoyens et citoyennes de la commune, Il y a près d'une année, votre commune vous a informé de la nécessité de signaler le plus rapidement possible les observations de frelons asiatiques sur : www.frelonasiatique.ch.

Notre appel a été entendu : près de 300 observations ont été confirmées l'année dernier dans le canton de Berne et une cinquantaine de nids ont pu être enlevés au total. L'INFORAMA vous remercie chaleureusement pour votre soutien actif.

Pour continuer à ralentir autant que possible la propagation de cette espèce, le canton de Berne a à nouveau besoin de l'aide de la population.

C'est important maintenant:

Au printemps, les frelons asiatiques peuvent souvent être observés dans les zones d'habitation : en train de construire leur nid à différents

endroits autour ou dans la maison ou sur des plantes en fleurs dans le jardin.

La détection précoce des nids primaires est importante, car leur élimination s'avère généralement simple, sans danger et peu coûteuse. Le canton est responsable de l'élimination des nids. Nous vous prions, ainsi que les habitants de votre commune, d'annoncer le plus rapidement possible les observations d'insectes ou de nids sur la plate-forme d'annonce officielle suisse (www.frelonasiatique.ch; IMPORTANT : sans trait d'union).

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration!

Heures de repos

Nous nous permettons de vous rappeler les articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir:

Heures de repos

Art. 38

1. De 19 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.

2. De 22 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon ou d'écouter de la musique trop fort.

3. Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 07.00 heures à 22.00 heures.

4. Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22.00 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.

5. Dès 22 heures, le repos nocturne doit être respecté.

6. Le Conseil communal peut accorder pour de justes motifs une autorisation de déroger aux heures de repos. Les droits de voisinage découlant du droit privé demeurent toutefois réservés.

7. La législation cantonale et fédérale sur la protection de la nature, de l'environnement et celle relative au droit de la construction sont réservées.

Art. 23

1. Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.

Administration Communale

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.



Commune Bourgeoise de Prêles

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 20 mars 2026

Conformément aux dispositions de l'art. 60 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 20 mars 2026 de la Commune bourgeoise de Prêles est déposé publiquement à l'administration du 27 mars au 16 avril 2026.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture (mardi après-midi et jeudi matin ainsi que sur rendez-vous pris au 079 357 23 02 ou à finance@bourgeoisie-preles.ch).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée par écrit auprès du Conseil bourgeois. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

Le secrétariat



Assemblée générale

Les délégués du Syndicat de gestion forestière Mont Sujet sont invités à participer à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le

Judi 30 avril 2026 à 19h
Salle de la Bourgeoisie de Prêles,
Chemin du Stand 3, Prêles

Ordre du jour

1. Salutations
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 9 octobre 2025
3. Rapport du Président
4. Comptes annuels 2025
5. Rapport du garde forestier
6. Informations d'exploitation
7. Rapport de la Division forestière
8. Divers et imprévus

Selon le règlement d'organisation, la séance est ouverte au public.

27 mars 2026

Conseil du Syndicat de gestion forestière Mont Sujet



La Neuveville, ~1940, Route du Château - Maison Honsberger - Chante-Merle (Famille Tripet-Lée) - (collection Charles Ballif)

PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 29 mars

10h, Blanche Eglise, culte des Rameaux, avec Ste-Cène, célébré par Marie-Laure Krafft Golay. Ce culte sera ponctué des intermèdes musicaux de M. Wiesmann et se terminera par un apéritif de départ de la pasteure Krafft Golay.

Textes bibliques: Zacharie 9, 9 à 10 et Marc 11, 1 à 11

Chants de l'assemblée: 33-35 / 41-01 / 35-20

Organiste: Sven Müller

Mercredi 1^{er} avril

10h, salle Schwander, groupe de prière 14h30, maison de paroisse, chant

Vendredi 3 avril

10h, Blanche-Eglise, culte du Vendredi Saint célébré par la pasteure Marianne Chappuis

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66

Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53

Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28

Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58

Julien Neukomm, 078 632 92 49

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 29. März

10.30 Uhr, Kirche Ligerz: Palmsonntags-Gottesdienst und Goldene Konfirmation mit Pfr. Peter von Salis und Karin Schneider (Orgel). Anschliessend Apéro.

Pikettdienst

27. März bis 15. April: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 29 mars 2026, 10h, Messe des Rameaux, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Triduum pascal

Mercredi 1^{er} avril, Mercredi Saint

14 h 30, confessions, St-Nicolas, Bienne

Jedi 2 avril, Jeudi Saint: La Cène du Seigneur

8 h 30, Office des Ténèbres, Ste-Marie, Bienne

20 h, messe, Ste-Marie, Bienne

Vendredi 3 avril, Vendredi Saint

8 h 30, Office des Ténèbres, Ste-Marie, Bienne

10 h, Chemin de Croix des familles, Ste-Marie, Bienne

15 h, Passion du Seigneur, Ste-Marie, Bienne

17 h, Passion du Seigneur, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Samedi 4 avril, la Vigile pascale

8 h 30, Office des Ténèbres, Ste-Marie, Bienne

20 h 30, messe Veillée pascale, Ste-Marie, Bienne

Dimanche 4 avril 2026 Pâques

10 h, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

10 h, Ste-Marie, Bienne

10 h, chapelle, Reuchenette-Péry

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Culte Jacques Brel et quelques autres

Dimanche 29 mars, 17h, Diesse, le culte permettra un beau voyage musical avec des chansons de Jacques Brel, Claude Nougaro, Gilbert Bécaud interprété par le chanteur François Golay

Culte de Vendredi saint

Vendredi 3 avril, 10h, Blanche Eglise de La Neuveville

Culte de Pâques

Dimanche 5 avril, 10h00, Diesse, service de voiture (voir ci-dessous)

Comédie musicale Adonia

Samedi 11 avril, 20h00, Battoir de Diesse, comédie musicale intitulée "Rahab" présentés par la troupe Adonia composée de plus de 70 adolescents. Après le succès de 2025, ils reviennent pour une deuxième participation

Après-midi enfants

Mercredi 15 avril, 14h00-16h00, Maison de paroisse de Diesse, découverte des animaux avec la zootherapeute Nathalie Rouèche et avec la présence de colombe, lapin et petit chien

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

29 mars

Culte Jacques Brel avec François Golay à 17h à Diesse

Culte d'au revoir à la pasteure Marie-Laure Ktafft Golay à 10h à La Neuveville

Groupe lecture biblique et prière

Mardi 31 mars à 9h, maison de paroisse de Nods

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29,
lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet
(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch



Qui a des semences peut
semmer l'avenir.

voir-et-agir.ch

CAMPAGNE
COMMUNIQUE

Action
de Carême

EPER
Pour servir
le prochain.

Adresses utiles 19

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est
ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les
jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick
Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement
pour les urgences liées aux réseaux hors des heures
d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 032 752 10 80

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à
2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à
2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi
au vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Fermé le week-end.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Fermeture saisonnière.
www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de
salles sur réservation.
Renseignements: 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch/fr - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14 h 30-17 h 30, entrée libre,
contribution appréciée. www.fhvl.ch.

AGENDA DU PLATEAU

Découvrez les événements et manifestations du Plateau
de Diesse, de Nods et de Lignièrès dans l'Agenda du
Plateau: www.plateau-vivant.ch

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Ve 17 - Sa 18.4.2026 20h En apARTé
Dimanche 19.04.2026 17h En apARTé
Jeudi 23.04.2026 20h Blaise Bersinger

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Editeur: Aprint Holding SA | Rue de la Clef 7 | 2610 St-Imier